

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 23 Mars 1849.

No. 55.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 MARS 1849.

#### L'ORÉDON.

Le seul nom de l'Orédon doit réveiller l'intérêt et les sympathies de nos lecteurs canadiens. Nous avons déjà vu nos compatriotes l'exilé loin de leur sol natal : leur sort doit nous occuper d'autant plus vivement, que, de leur côté, ils conservent plus profondément dans leurs cœurs le souvenir du Canada et de leurs amis. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs, en reproduisant de longs fragments d'une lettre de M. Brouillet, compagnon de voyage de Mgr. l'évêque de Walla-Walla, et son grand vicaire. Cette lettre est adressée à Mgr. l'évêque de Martyropolis. Déjà, deux lettres de M. Brouillet nous ont mis au courant des événements importants qui ont eu lieu dans l'Orédon, depuis le mois de novembre 1847 jusqu'au 13 mars 1848. (Voir les *Mélanges* du 1er, 4, 8 et 11 août.) Celle dont nous donnons aujourd'hui les extraits, contient le récit des événements jusqu'au 31 mai dernier, et fournit d'autres renseignements, que les rapports créés entre l'Orédon et le Canada, par les évêques et les missionnaires partis d'un milieu de nous, ne peuvent manquer de faire trouver intéressants.

FORT VANCOUVER, SUR LA RIVIÈRE COLOMBIE.  
31 mai 1848.

Monseigneur,

J'ai vu enfin la vallée du Wallamet, si vantée par les voyageurs, et vers laquelle les Américains se dirigent en foule chaque année avec un enthousiasme presque frénétique dans l'espoir d'y trouver un nouvel Eden. Je l'ai vue, je l'ai considérée avec calme, et je me suis convaincu que s'il y a beaucoup de vérité dans les rapports qu'on en a fait aux États-Unis, il s'y trouve aussi beaucoup d'exagération. J'en suis plus que jamais à cette pénible conviction, que l'homme a perdu sans retour le jardin de délices où furent placés nos premiers parents. Quelque part que l'on aille, quelque lieu que l'on visite, aux beautés que l'on admire, aux avantages que l'on apprécie, viennent toujours se joindre certains désavantages qui font sentir à l'homme qu'il n'y a rien de parfait sur la terre, rien qui puisse remplir et satisfaire pleinement son cœur. Ici donc, comme ailleurs, il y a des beautés et des laideurs, il y a du bon et du mauvais. Cependant, comparant les beautés et les avantages, d'un côté, avec les inconvénients et les désavantages, de l'autre, je suis porté à regarder cette partie de l'Orédon comme vraiment importante et comme offrant de grandes espérances; et si elle n'était séparée du Canada par un espace aussi long et aussi difficile à franchir, je ne balancerai pas à dire à cette portion de la population agricole mécontente de son sort en Canada : Venez ici et vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour un établissement avantageux : des terres en abondance à bas prix, produisant du blé et toute espèce de grains aussi abondamment que les meilleures terres du Canada ; des pâturages excellents où les bestiaux trouvent leur nourriture pendant dix ou onze mois, quelquefois pendant toute l'année; des moulins et un marché pour votre farine; un climat généralement considéré comme salubre, quoique les fièvres tremblantes soient assez fréquentes en automne, et qu'une espèce d'influence règne généralement dans le printemps. Il est vrai que vous n'aurez pas ici, comme au Canada, une belle neige pour faire vos promenades et vos voyages d'hiver : il est rare que la neige couvre la terre même durant un mois. Vous aurez à la place une pluie d'automne pendant cinq mois, et une bonne épaisseur dans vos chemins. Ces pluies d'hiver sont désagréables; mais ce désagrément est peut-être compensé par l'avantage de pouvoir travailler dans les champs pendant toute la saison de l'hiver, et commencer les semailles dans le mois d'octobre pour ne les terminer que vers la fin de mai.— Toutefois, je me garde bien de conseiller à mes compatriotes d'émigrer vers ces plages lointaines. Le voyage des prairies est dispendieux, et d'ailleurs si dur, surtout pour une famille! On doit songer, de plus, qu'il n'y aurait que des familles capables de réaliser un capital passablement élevé qui puissent tenter prudemment de venir chercher fortune ici.

L'année dernière, le Wallamet n'a produit qu'une demie récolte, à cause de la sécheresse. Cette année, il y a la plus belle apparence possible, et l'on peut compter sur une récolte abondante, si les pluies fréquentes qui tombent depuis quelque temps ne viennent pas détruire les apparences. Il y a du blé en épis depuis le mois d'avril et les tiges ont jusqu'à cinq pieds de haut. J'ai vu avec un indicible plaisir un certain nombre de Canadiens du Wallamet, qui partirent pauvres du Canada et qui consommèrent la plus belle partie de leur vie au service de la compagnie, aujourd'hui établis sur de belles fermes, bien bâties et produisant d'abondantes récoltes. Il n'est pas rare qu'un cultivateur recueille 800 et 1,000 minots de blé; et ce blé se vend actuellement de 80 à 90 cents. Je demandais à plusieurs, ce printemps, combien ils avaient semé de blé : 40, 50, 80 et quelquefois 100 minots, étaient leurs réponses ordinaires. Ces gens-là seraient tous riches, s'ils ne se créaient pas des besoins, et si leurs femmes indiennes entendaient tant soit peu la tenue d'une maison.

Il est maintenant question parmi toute la population tant américaine que canadienne, de prohiber totale-

ment l'introduction et la vente de toute boisson forte dans l'Orédon, et cette question doit être décidée à un *poll* lundi prochain par les électeurs. La loi avait déjà fait cette prohibition les années précédentes : mais, l'année dernière, il y fut apporté quelques modifications qui ont été cause de grands abus que l'on veut aujourd'hui faire disparaître. Il est cependant loin d'être certain que la chose réussisse; car la cause de l'intempérance trouve ici, comme dans les vieux pays, bien des amis et des avocats.

On vient de trouver à quelque distance au nord de la Colombie, dans le Cowlitz, des mines de charbon de terre d'une bonne qualité pour les manufactures. On commence à les exploiter, et cette découverte va donner un nouveau degré de prospérité au pays. On a aussi trouvé des mines de cuivre et de blane de céruse, et l'on se flatte de trouver sous peu des mines de fer dont on a des indices certains.

La population actuelle des blancs dans l'Orédon est évaluée à environ 15,000 âmes. Orégon-City, la capitale, doit renfermer au-delà de 300 bâtisses, avec deux moulins à farine, deux moulins à scie, six ou sept moulins et deux journaux.—L'immigration de l'année dernière a été de 3 à 4,000, et l'on calcule qu'elle doublera cette année. Si la nouvelle de la guerre avec les Sauvages n'est pas arrivée assez tôt aux États-Unis pour l'arrêter.

Un vaisseau de la compagnie, le *Vancouver*, qui apportait l'approvisionnement annuel de marchandises du Fort Vancouver, vient de faire naufrage à l'entrée de la Colombie, sur la Barre près du cap Désappointement, et de périr avec toute sa cargaison. C'est une perte dont la Colombie toute entière va se sentir, parce que ce navire apportait beaucoup d'articles dont elle a un grand besoin. Plusieurs particuliers y avaient des effets qui n'étaient pas assurés et qui se trouvent perdus pour eux. Mgr. l'archevêque y a perdu des effets pour un montant de \$7,000 à \$8,000.

Il est intéressant, Mgr., pour un prêtre qui a traversé les immenses contrées de l'Ouest de l'Amérique, où l'on ne voit aucun indice de culte religieux, de reposer ses regards sur les établissements religieux de l'Archevêché d'Orégon-City. A St. Paul de Wallamet, on voit l'église paroissiale, de 100 pieds sur 40, en brique et d'une belle apparence à l'extérieur : il n'y a rien de fini à l'intérieur. Cette église est la cathédrale temporaire de l'Archevêché. On voit la chapelle du convent, qui est assez vaste pour contenir toute la paroisse au besoin : le convent avait 13 sœurs et plus de 30 petites filles pensionnaires; cette établissement est sur un excellent pied et produit un bien incalculable. Le Collège, moyennant quelques réparations, pourra contenir de 30 à 40 pensionnaires. Cette institution a l'habitude jusqu'à présent, parce que les prêtres qui ont été alternativement chargés de la conduire avaient trop d'occupations pour pouvoir y donner tout le soin nécessaire. On espère qu'elle va prendre un nouvel élan par les changements qui viennent d'y être opérés, et par l'introduction de l'enseignement de l'Anglais. M. Leclair est chargé de la conduite de l'établissement. Malheureusement, il est probable que le clergé séculier va perdre ce jeune ecclésiastique. Ce Monsieur est décidé à se faire Jésuite, mais quelque circonstance le force de remettre à un temps plus éloigné l'accomplissement de ses desirs.—A environ un mille de l'église de St. Paul, est l'établissement des Jésuites. A deux ou trois lieues de St. Paul l'église de St. Louis, où il est y a un prêtre résident. Cette église est dans une vaste prairie, entourée d'une nombreuse population toute catholique et susceptible d'un rapide accroissement. A Oregon-City, il y a une église, avec presbytère, et un prêtre résident, quoique la population catholique y soit peu nombreuse, parce qu'on a l'espoir que la présence d'un prêtre aura l'effet de la faire accroître. Le fort Vancouver possède aussi une église et un prêtre résident, de même que la mission de Cowlitz.

Le clergé séculier de l'Archevêché d'Orégon-City se compose de Mgr. l'Archevêque et de 9 prêtres, outre M. Leclair, qui est encore attaché au Diocèse de Walla-Walla, et d'un étudiant en théologie.

Cet aperçu de l'état de la religion dans ce pays, est bien consolant et bien encourageant, sans doute, Monseigneur; mais il le serait bien davantage, si la construction des édifices religieux n'avait pas fait contracter d'énormes dettes, qui mettront désormais à l'avancement de la religion dans ce diocèse des entraves insurmontables, si la Providence ne vient pas à son secours d'une manière toute extraordinaire.

Depuis que la guerre nous a forcés d'abandonner, pour un temps, notre diocèse de Walla-Walla, nous avons tous séjourné au palais de Mgr. l'Archevêque, où nous avons eu à nous féliciter de la généreuse et cordiale hospitalité de Sa Grandeur. Nous avons eu la consolation de célébrer dans sa cathédrale, presque avec la pompe des vieux pays, les grandes solennités de la Semaine-Sainte, et l'avantage de nous retremper par des exercices spirituels de 10 jours, à l'établissement et sous la direction des Révérends Pères Jésuites.

J'arrivai chez Mgr. l'Archevêque le 25 mars, après un voyage de près de 15 jours, assez heureux, si ce n'est que mes compagnons et moi nous faillîmes, une fois, d'aller au fond de la rivière Colombie. Et le 26 mai courant, nous en sommes partis, Mgr. de Walla-Walla, M. Rousseau et moi, pour remonter à nos missions. Nous sommes ici à nous préparer, et nous repartirons dans deux jours.

Mgr. doit se fixer aux Dalles, avec M. Rousseau, et moi je vais remonter chez les Cayouses. Les Pères Oblats sont montés depuis quelques jours à leur mission des Yukamas, au nord de la Colombie.

La guerre est considérée comme à peu près terminée. Toutes les tribus sauvages ont fait leur paix avec les Américains et se sont séparées des meurtriers. Les trou-

pes viennent de partir de leur fort de Wallatou, au nombre d'environ 400 hommes, auxquels se sont joints quelques sauvages, pour poursuivre les coupables, qui ne manqueront pas de tomber sous peu entre leurs mains. Tous les événements de la guerre, depuis ma dernière lettre, se réduisent à peu près à une léfuite essayée par les Américains et à la mort du colonel Gilliam. J'appelle définitivement les revers qui ne fut cependant guère meurtrier puisqu'un seul Américain mourut des blessures qu'il avait reçues, et qu'une dizaine d'autres seulement furent blessés. Les sauvages ne perdirent aussi qu'un petit nombre de leurs gens. Ce fut peu de jours après ce revers que le brave colonel Gilliam fut tué accidentellement, par la décharge d'un fusil qu'il essayait de tirer d'un wagon et dont la balle et la bague allèrent se loger dans sa tête.

Nous remontons à nos missions pleins de courage et animés d'une nouvelle ardeur, tous nos sauvages nous redemandant à grands cris. Mais, Mgr., je crains bien que les succès ne répondent pas à nos desirs, car le manque de ressources va nous arrêter à chaque pas. Nous ne savons même pas si nous pourrions réussir à nous bâtir une petite chapelle; à nous construire même une petite cabane pour nous y mettre à l'abri.

Je suis en route pour ma mission, sans hommes pour m'accompagner. Je n'ai pas le moyen d'en payer un; et je m'attends à passer peut-être toute l'année sous la tente, vivant à la manière des sauvages.

Dans cette détresse, mes regards se tournent vers mon pays, vers mes amis, vers mes compatriotes. Mais je ne voudrais pas être à charge.

Veillez me bénir, Monseigneur, et me croire pour jamais.

De Votre Grandeur,

Le respectueux et dévoué serviteur,

J. BR. BOUILLET, Prêtre Missionnaire.

Certes, il nous semble beau, dans le siècle d'égoïsme où nous vivons, de voir des hommes remplis d'un amour si désintéressé pour des peuples barbares, qui ne reconnaissent peut-être les bienfaits dont ils sont l'objet, qu'en trempant leurs mains dans le sang de leurs bienfaiteurs. Ils comprennent et ils pratiquent la vraie fraternité, la vraie philanthropie, ces héroïques missionnaires, qui se vouent à de si pénibles sacrifices pour procurer à de pauvres tribus sauvages la connaissance de la religion, et, par le moyen de la religion, la civilisation, le bien-être physique et moral, et surtout la possession éternelle du ciel.

M. L'ÉDITEUR,

Vous ne refuserez pas, j'espère, une petite place dans vos colonnes aux réflexions suivantes et à l'adresse que les accompagnent au sujet de la visite du vénérable missionnaire Chiniquy, qui a prêché la tempérance dans la paroisse St. Edouard depuis le 7 du courant jusqu'au 9 à midi.

Il serait inutile d'entrer dans de longs détails sur cette courte mission, ce serait répéter ce qu'on a dit ailleurs dans ces sortes d'occasions. Qu'il nous suffise de dire qu'ici comme partout ailleurs où la tempérance a été prêchée, M. l'abbé Chiniquy a remporté une victoire complète : deux mille personnes se sont enrôlées sous la bannière de la tempérance. C'est un vrai triomphe pour cette paroisse surtout, où la boisson était en grand crédit. Mais il n'y a pas eu moyen d'y résister; les plus obstinés, qui, encore à la veille, juraient qu'ils n'embrasseraient point la tempérance, qu'ils donneraient quatre années de terre, si on les voyait approcher de la table sainte, ont été des premiers à faire le sacrifice. Tous nos notables, nos médecins, nos barbiers, tout le monde en un mot a embrassé la tempérance. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de dire que nous sommes glorieux de voir dans la personne de M. Chiniquy un prêtre canadien si bien s'acquitter de la tâche pénible qu'il s'est imposé uniquement par amour pour son pays. Nous reconnaissons en lui un grand orateur, un vrai patriote dans son acceptation propre; c'est un homme qui possède à un haut degré cette indépendance de caractère dont nous a parlé l'honorable Chs. Mondelet dans sa dernière lecture à l'Institut Canadien. Il est à désirer, et nous sommes ardemment que notre diocèse évêque procure à toutes les paroisses de son diocèse le bonheur d'entendre M. l'abbé Chiniquy faire le grand procès de la boisson. Et pour maintenir les associés de la tempérance dans leur bonne résolution et leur ôter toute occasion de faire des rechutes, nous désirons particulièrement que nos membres de la Législature qui ont à cœur le bien du pays, se joignent à ce digne apôtre de la tempérance pour adopter des mesures efficaces à cette fin, pour faire grandir et féconder cette belle œuvre si heureusement commencée.

Immédiatement après les adieux de M. Chiniquy, l'un des signataires de l'adresse qui suit, s'est approché de la balustrade, et en a fait la lecture à M. l'abbé qui a daigné répondre d'une manière touchante; après quoi, il est parti pour St. Rémi, accompagné d'un grand nombre de citoyens de St. Edouard.

FÉLIX LABELLE.

10 Mars 1849.

Au Révérend M. Chiniquy, Prêtre.

Vénérable Monsieur,

Nous habitons de St. Edouard, craignons manquer à notre devoir, si nous laissons échapper l'occasion de vous exprimer en ce moment notre profond respect et notre reconnaissance pour le bien immense que vous venez d'opérer dans notre paroisse.

Nous ne pouvons nous mettre à la portée de notre sujet pour vous exprimer suivant nos desirs, combien nous avons compris par le moyen de vos instructions le mal causé par l'intempérance, et les heureux résultats de la tempérance. Vous avez rendu à l'homme son premier état, en le tirant

de l'état de dégradation où il était plongé par l'usage de cette misérable boisson.

Vous avez ramené l'abondance, la joie et le bonheur dans nos familles, en nous prêchant la tempérance; car en pratiquant la tempérance, nous deviendrons riches et heureux, nous acquerrons un jugement plus sain et plus solide, et par conséquent nous deviendrons plus propres aux affaires.

Vous avez consolé les bonnes mères, les épouses affligées dont le cœur était navré de douleur par les privations, les chagrins et les peines que leur ont causés jusqu'ici des maris ou des enfants ivrognes.

Vous avez donné du pain et des habillements à tant de petits enfants en changeant le sort de ces infortunés pères de famille qui par leur intempérance enrichissaient les alcoolistes et autres au préjudice de leurs femmes et de leurs enfants.

Soyez donc à jamais béni, digne apôtre de la tempérance, au nom de tant d'infortunés qui vous doivent aujourd'hui une nouvelle existence, au nom de toute cette paroisse que vous avez régénérée.

Recevez dans nos remerciements et notre reconnaissance le prix de vos pénibles travaux; et tous ensemble nous prions Dieu de vous conserver la santé pour achever la glorieuse entreprise que vous avez commencée.

Nous nous unissons en ce moment à tant de paroisses qui ont eu l'avantage de vous entendre, pour proclamer hautement que votre mission est toute divine; car le changement rapide et merveilleux qui s'opère partout où vous passez, et la manière habile avec laquelle vous traitez votre sujet, nous ont pleinement convaincus que vous êtes appelé d'une manière toute providentielle à régénérer le pays et à vous mériter à bon droit le glorieux titre d'Apôtre de la tempérance.

Encore une fois, soyez à jamais béni, digne ministre de Jésus-Christ; et dans votre personne, que notre digne et saint Evêque, qui veille avec tant de soin à la garde de son troupeau, lui dont nous avons rappelé plusieurs fois le souvenir dans le cours de vos prédications, soit aussi à jamais béni pour avoir eu l'heureuse idée, ou plutôt pour avoir été inspiré d'en haut de vous choisir pour prêcher la belle œuvre de la tempérance.

Et en terminant cette adresse, nous protestons de nouveau en votre présence que nous serons fidèles à nos engagements; et aidés de la grâce de Dieu, nous avons le bon espoir qu'aucun habitant de St. Edouard ne contristera votre cœur noble et patriotique en manquant à sa promesse.

Donné à St. Edouard le 9 mars 1849.

(Signé) M. MALHERBE. Jos. BRISSET N. P.  
J. L. CREPEAU P. RACHOT.  
GEORGE ROY PORTELANCE D. LAFONTAINE M. D.  
HYPTZ LANTOT N. P. TOUSSAINT BEAUDIN  
JOSEPH PÉPIN CAP. FR. BOISSONNAULT  
JEAN BTE. MONGEAU LOUIS GUERTIN  
JOS. GAUTHIER FÉLIX LABELLE N. P.

ROME ET LES PUISSANCES CHRÉTIENNES.—Nous avons exprimé plusieurs fois l'indignation et la douleur que nous inspirent les excès du radicalisme triomphant à Rome. Comme chrétiens, comme catholiques, rien ne pouvait nous causer des angoisses plus cruelles que de voir le magnanime Pie IX, le chef de l'Eglise, le plus courageux et le plus doux des Pontifes, abreuvé d'amertumes et d'outrages, chassé par la plus noire ingratitude et les plus indignes violences, entendait enfin ceux de ses sujets qu'il avait comblés de faveurs les plus insignes, oser porter dans une assemblée illégale un prétendu décret prononçant la déchéance de la plus sainte autorité qui soit au monde. La révolution romaine sera dans l'histoire de l'Italie une page dégoûtante de sang et de honte, et nous ne trouvons pour en parler que le mot du chancelier de l'Hôpital : *Ecce ad illu diavolo!* Mais en même temps que nous détournons avec horreur nos regards de cette ville, en proie aux impures folies du radicalisme, où les emblèmes de Pie IX sont brisés et réduits en poussière, où le bonnet rouge étale sur le croix son hideux symbole; une pensée supérieure nous saisit et nous console en nous reportant sur l'auguste et saint Pontife dont des ignobles scènes vont percer le cœur d'un trait plus acéré. Pie IX est vraiment une victime sacrée. Cet "homme de douleur" qui suit en quelque sorte pas à pas les traces de Jésus au jardin de Gethsémani, ce martyr de la justice qui prie et qui pleure sur ses bourreaux, nous apparaît véritablement tel qu'une hostie de propitiation et de miséricorde. Si, comme dix-huit siècles en rendent témoignage, rien ne profite à l'immortelle Epouse de Jésus-Christ autant que la persécution et les larmes; si, comme il est de foi, l'Eglise tout entière souffre dans son Chef; si, selon la parole du Sauveur, "Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice"; quels trésors de grâces et de bénédictions l'Éternel prosera de Gaète n'attire-t-il pas sur son immense troupeau? Combien dans nos temps si lamentables, n'y aura-t-il pas de miséricordes attachées à cette permanente intercession des douleurs de Pie IX? Et si, ce dont nous ne saurions douter, le Dieu "qui a fait guérissables les nations de la terre" daigne enfin jeter un regard de compassion sur elles, et leur pardonner malgré la lenteur de leur retour et l'insuffisance de leur repentir, ah! ce sera là, et non ailleurs, qu'il faudra chercher la médiation puissante qui aura désarmé son juste courroux? Mais si les malheurs de Pie IX sont et demeurent une des gloires impérissables de l'Eglise, et si les chrétiens, en s'inclinant devant les mystérieux desseins de la Providence, doivent la bénir des épreuves qu'elle envoie à leur Pasteur et à leur Père; les publicistes qui réfléchissent sur les crimes et sur les opprobres des peuples, les hommes d'Etat qui croient à la solidarité humaine, et qui ne renferment pas Phorison et le devoir des nations dans les limites égoïstes de leurs intérêts propres et de leurs frontières privées, ne saurait considérer la situation de Rome et de l'Italie centrale sans une grande et profonde émotion. Au point de vue de la politique générale, au point de vue des intérêts européens, au point de vue de la civilisation et de l'ordre, ce n'est pas une chose indifférente que l'établissement au centre de la Péninsule méditerranéenne d'un foyer de désorganisation sociale et de propagande révo-



c'est de la confiance; n'allez pas croire que ce soit de la petite tyrannie, même un spécimen de celle dont M. Papineau voudrait plus tard gratifier le pays!

Tout nous omettons de parler d'une sortie que M. Papineau a faite contre la presse, et nous en venons à donner les paroles suivantes qui sont significatives: "La majorité du Bas-Canada, dit M. Papineau, est un aux libéraux du Haut-Canada, c'est-à-dire à la minorité de cette province-là!" La vérité, c'est à en faire lever les épaules. Car les faits sont là pour prouver: 1o. Que la majorité des membres du H. C. sont des libéraux qui marchent et votent avec les libéraux du B. C., 2o. La population que représentent au Parlement les membres libéraux du H. C. est à celle que représentent les membres tories de la même province, comme deux sont à un. Que M. Papineau nie cela, s'il le peut, il ne le pourra pas, mais il dira comme il l'a dit alors que "les représentants sont généralement connus sous le nom de unionistes-à-taxer-le-Bas-Canada-au-profit-du-Haut-Canada!" C'est là un destour de force de ce grand (!) Patriote (!), qui s'imagine que lui seul a de la logique, que lui seul a de l'indépendance, que lui seul a du patriotisme, et que lui seul mérite les remerciements de son pays. Quel aveuglement! quelle humilité!

Après de si beaux spécimens de savoir-faire et d'idées avancées, ne nous étonnons pas que M. Papineau nous dise que "si les écoles ne fonctionnent pas, c'est la faute du Haut-Canada." Qu'on dites-vous, lecteurs? Qu'en dites-vous vous-même, M. Papineau! C'est-à-dire de la logique, c'est là du raisonnement, ce sont là des idées avancées! En attendant la réponse de M. Papineau, prêtons encore l'oreille à ses augustes sentences et à ses enseignements judicieux! Le manifeste de la réforme et du progrès à Québec demandait que la représentation du pays fut basée sur la population. S'il ne le disait pas expressément, il le voulait dans son ensemble! C'est un nouvel effort surhumain; si M. Papineau continue ainsi, nous craignons fort pour sa santé. Le Manifeste de Québec en effet ne demandait pas une représentation basée sur la population, mais "une représentation plus en rapport avec les besoins de la population." Cela veut dire, selon M. Papineau, une représentation basée sur la population et l'économie son goût, chacun son idée. Mais à moins de limiter les mots et les phrases, cela veut dire une organisation de la représentation. M. Papineau le sait aussi bien que qui que ce soit, mais ça ne remonte pas ses vœux, et voilà pourquoi il ne craint pas de forcer le sens de ce manifeste.

M. Laurin s'est emporté pour un léger qu'il agitait logiquement en secondant la proposition de M. Chauveau, puisqu'il (M. Laurin) veut le rapatriement de l'Union. M. le Dr. Nelson s'est aussi emporté à la chambre, et l'a fait avec ce patriotisme et ces vives libérales, qui l'ont distingué de tout temps. M. C. nouveau a alors repris la parole en anglais, et a répété son premier discours. Seulement il lui a été dit des sentes violentes contre M. M. Laurin et quelques autres honorables membres, et cela parce que M. Lafontaine et les autres ne jugent pas à propos d'adopter les vœux de M. Chauveau. Nous regrettons de ne pouvoir donner de M. Chauveau; car on y a vu beaucoup d'aigreur et peut-être beaucoup de mécontentement. M. Chauveau devrait faire une chose, ce serait de consulter le bon sens des députés de son parti, de leur dire ce qu'il leur faut faire patriotiquement et franchement le sens de ce qu'il n'a pu saisir, et cesser de faire des escamotages continuelles contre le ministère. Du reste M. Chauveau a dû s'apercevoir que ses vœux et ses idées n'étaient pas celles des membres de la législature, puisque sur 62 membres présents, trois seulement ont voté pour ses résolutions; ce sont: M. M. Chauveau, Laurin et Papineau!!!

LE BILL DE L'HON. M. LAFONTAINE.

Mercredi, la chambre s'est occupée du bill de représentation, tel que proposé par l'hon. M. Lafontaine. Après de très-longs débats préliminaires sur un point d'aucune importance, l'hon. M. Lafontaine a prononcé en anglais à peu près les mêmes discours qu'il avait fait la veille en français et sur le même sujet. Les marques d'approbation données à ce discours ont amené M. Papineau à s'adresser aussi à la chambre, et il l'a fait comme la veille dans un langage très-violent et sur un ton d'aigreur très-prononcé. Nous n'emploierons pas notre temps et les colonnes de notre journal à rapporter ce discours; d'ailleurs, ce ne serait en grande partie que le stéréotype des discours qu'il a prononcés depuis le commencement de la session. Contentons-nous d'enregistrer les paroles suivantes: "Je ne veux pas de ce bill, a dit M. Papineau; je le condamne, j'en condamne les principes, j'en condamne les détails!" Il faut que le pays sache maintenant pourquoi M. Papineau a été envoyé au parlement; il l'a dit lui-même dans les termes suivants: "Mes électeurs m'ont envoyé ici pour demander le rappel de l'Union et pour protester contre elle!" Voilà, à ce qui paraît, toute la mission de M. Papineau. Il n'est pas en chambre pour travailler aux mesures utiles au pays, il n'est pas en chambre pour aider à faire disparaître toutes les injustices de l'Union; il n'est là que pour protester contre l'Union; voilà tout.

En fait de la soirée, les orateurs se sont succédés en grand nombre les uns aux autres; mais tous les libéraux ont déclaré qu'ils supporteraient la mesure proposée, sauf à lui faire subir quelques amendements, lorsqu'elle serait discutée en comité général. Il n'y a eu que M. LYON, qui, d'ordinaire soutenant le ministère, n'a pas voulu voter pour la seconde lecture du bill. Sa raison pour cela, c'est que, bien qu'en faveur du principe du bill, il était opposé à quelques uns de ses détails. L'hon. M. Baldwin a eu beau lui faire remarquer qu'il paraissait en comité général émettre ses opinions et proposer tels changements qu'il voudrait aux détails du bill; M. Lyon a persisté dans sa détermination jusqu'au bout. Nous doutons fort qu'il ait montré à du patriotisme et des vues libérales, et nous sommes certain qu'une extrémité du pays à l'autre, la presse libérale et le peuple libéral conspueront son vote et condamneront sa conduite en cette occasion. Il a agi là par intérêt de localité et non dans celui du pays tout entier.

Vers onze heures du soir, la question a été mise aux voix, et il y a eu la division suivante, qui décide du sort de la mesure:

Pour:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Canehon, Chabot Chauveau, Davignon, DeWitt, Solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint

Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hines, Holmes, Jobin, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald de Glengary, Marquis, McTearland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvage, Scott de Bytown, Scott de Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Vigor, Watts et Wettenhall—53.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Guy, Johnson, Lyon, Macdonald de Kingston, Sir A. H. McNab, McConnell, P. P. MEALU, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson et Wilson.—20.

Ainsi la mesure a passé. Mais comme l'acte d'Union porte que tout bill pour changer la représentation du pays devra recevoir à ses secondes et troisièmes lectures le vote favorable des deux tiers des membres, qu'autrement il ne pourra recevoir la sanction royale, le bill ne pourra devenir loi dans cette session. En effet, le nombre des représentants est de 84, les deux tiers de 84 sont 56. Or le bill de M. Lafontaine n'a réuni que 53 voix, c'est-à-dire une de moins qu'il n'est exigé par l'acte d'Union. En voyant ce résultat regrettable, l'hon. M. Boulton s'est levé et a demandé au Parolleur: (Phon. M. Morin) s'il était appelé à donner son vote. Il s'est alors élevé une longue discussion légale pour savoir si M. Morin pouvait voter ou non. L'hon. M. Boulton, M. le solliciteur-général Drummond, M. G. E. Cartier, et plusieurs autres honorables membres penchaient pour l'affirmative. Ils prétendaient avec un grand sentiment de raison que l'acte d'Union disait qu'il faut que les deux tiers de tous les membres de parlement soient en faveur d'un bill pour changer la représentation, l'hon. orateur étant un membre de la chambre devant avoir le droit de voter. Car si l'orateur était privé de son vote, on ne pourrait, dans cette circonstance par exemple, savoir si les deux tiers sont en faveur de la mesure. D'un autre côté, l'hon. M. Baldwin était d'un avis tout différent. Il croyait que l'orateur ne pouvait voter et cela pour différentes raisons, trop longues à énumérer ici. L'hon. M. J. Robinson lui avait de grands doutes sur le droit de l'orateur à donner son vote. Car, disait-il, si l'orateur a le droit de voter, son vote ne doit pas être pris en compte, car il est le plus sûr. Or supposons que les deux tiers soient également partagés; c'est-à-dire que dans ce cas-là l'orateur pourrait voter deux fois? Cela doute fort, et voilà pourquoi je ne puis me prononcer pour que l'orateur donne son vote en cette circonstance. L'hon. M. Morin a appelé à décider cette question de savoir si l'orateur a le droit de voter lui-même la question, et après avoir entendu les arguments habiles de M. Robinson, M. le solliciteur-général a décidé que l'orateur ne pouvait pas voter, et cela pour toutes les raisons. Les membres libéraux voudraient en appeler de cette décision à celle de la chambre qui est de la plus haute autorité, mais le parolleur a déclaré qu'il n'y avait aucune affaire avec une telle grande libéralité et une défiance trop scrupuleuse pour recourir à ce dernier moyen. La décision de l'orateur a donc été prise et c'est le bill de la représentation qui a pu être discuté pour cette session.

Après avoir dit qu'il doit reprocher la perte de cette loi dans le pays, et qui seule peut procurer au Canada les avantages d'une législation plus en rapport avec les besoins exceptionnels de son territoire, nous nous sommes prodigués de toutes manières. Nous ne craignons pas de le dire, et c'est à M. Louis Joseph PAPI-NEAU que nous en reprochons la perte. Ce grand Canadien, ce patriote dévoué, ce philanthrope distingué, cet ami du peuple, ce citoyen au cœur large et généreux, M. Papineau enfin savait que sa voix pouvait donner au pays une représentation plus considérable, plus juste et plus adaptée à ses besoins; il savait que par sa voix il pouvait gratifier le Bas-Canada d'une mesure que cette province a tant à cœur et qu'elle appelle de tous ses vœux. Mais non; l'honneur et le bien-être de son pays, l'esprit est faussé, le patriotisme est perdu; on n'aime de lui qu'une réponse défavorable; M. Papineau répond à son pays: "Tu me demandes une mesure salutaire, éminemment salutaire; tu ne l'as pas, et cela parce que c'est M. Lafontaine qui la propose et que ce sont tous mes compatriotes qui l'approuvent. Je le fais, parce que je veux, si je le puis, perdre mon pays. Je veux nuire deux membres de ma famille, je ne pouvant réussir autrement, je veux me rendre célèbre par mon abjuration et ma trahison politiques. Le rôle de soldat ne me convient pas; je veux être chef; je veux commander en maître, et voilà pourquoi je n'ai jamais de mes concitoyens, j'ai toujours mon passé, j'ai toujours mon pays, je déclare à ma patrie une guerre à mort. Et pour y réussir, je crèmerai au besoin." "Vivent les tories, vivent les ennemis de mes compatriotes!" En attendant, je me range sous leurs drapeaux, ils viennent mieux que ceux de Wolf-Field Nelson. Je marcherai donc avec les amis les plus chers à mon cœur; je serai soutenu d'une part par mon ami Christie que j'ai fait chasser cinq fois de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, par mon bien cher Guy qui est l'ami des Canadiens-Français et surtout de la presse indépendante, enfin par le brave sir Allan McNab dont on se rappelle les faits d'armes et les jugements militaires contre les insurgés de 1837 et 1838. Voilà mon entourage, voilà mes amis; leurs intérêts sont les miens; je me presse contre eux; je leur donne la main, et je ravis à mon pays la grande mesure de la représentation.

Tel est M. Louis-Joseph Papineau, tel il s'est montré mercredi soir; tel le pays doit le voir en ce moment. En vue de pareils actes, en vue d'un patriotisme (!) aussi large et aussi éclairé, qu'il nous soit permis de demander à nos compatriotes s'ils reconnaissent là l'homme qui dans l'ancien Parlement du Bas-Canada prétendait vouloir le bien de son pays, et qui durant vingt années a combattu de sa voix alors puissante les mêmes hommes qu'il réjouit aujourd'hui. Nous allons plus loin, et nous nous adressons directement à nos compatriotes du comté de St. Maurice. Qu'ils nous disent si la conduite de M. Papineau a leur approbation, qu'ils nous disent si leur désir et leurs vœux sont que leur représentant en parlement fasse une guerre acharnée à toutes les mesures propres à procurer le bien du pays; s'ils entendent, que leur représentant, celui qui est chargé de leurs intérêts, se joigne aux ultrarépublicains, et fasse avec eux une coalition, pour renverser s'ils le peuvent le pouvoir du jour. Qu'ils nous disent enfin s'ils veulent, par leur représentant en chambre, renier leur nom de libéraux s'ils veulent avoir celui de tories; s'ils désirent ou pas augmenter la représentation du peuple et lui assurer son indépendance; s'ils entendent arrêter les affaires publiques, renverser le pouvoir

constitué, et finir par se mettre sous la dictature de M. Papineau, ou passer armes et bagages aux Américains, qu'ils ont combattus depuis la découverte du pays. Si tels sont leurs desirs, leurs vœux et leurs intentions, ils sont parfaitement bien représentés; M. Papineau remplit cette tâche à merveille; il est à coup sûr le plus mauvais citoyen (en politique) que nous ayons à l'heure qu'il est. Mais si, au contraire, ils veulent une chose toute différente, M. Papineau est aussi tout l'inverse de ce qu'il leur faut; c'est pour ainsi dire l'antipode du représentant qui leur convient; ils ne peuvent confier leurs intérêts à des mains moins propres à les servir, et à un homme plus opposé à leurs vrais intérêts et à leur salut politique.

Telle est la position de M. Papineau vis-à-vis le pays et vis-à-vis son comté. Nous signalons ses derniers actes à tous les hommes de bon sens et de jugement, à tous les citoyens, amis du bon ordre et du patriotisme véritable. Nous les signalons enfin au comté de St. Maurice et au pays tout entier. Quant à M. Papineau nous ne lui disons que ces mots: "Le peuple a du bon sens et une conscience; vous aurez-à votre juge; l'histoire fera le reste."

Nous regrettons d'avoir à annoncer qu'hier la maladie de E. G. Mgr. de Montréal a donné de nouvelles craintes, par un redoublement très-violent de la fièvre. Aujourd'hui, Mgr. est beaucoup mieux, quoique très-souffrant par suite des vésicatoires et des remèdes appliqués extérieurement pour soulager sa poitrine. Les médecins, qui reviennent de le visiter, nous rassurent parfaitement sur son état.

L'hon. M. Boulton a donné avis hier qu'il ferait aujourd'hui motion pour introduire un bill ayant pour but de donner un représentant de plus à certains comtés dans le pays. Le reste de la séance a été occupé par de longs débats sur les réserves du clergé.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir, faute de place, reproduire le magnifique discours que l'hon. M. Taché a prononcé au Conseil législatif à l'occasion de la seconde lecture du Bill d'indemnité. Contentons-nous donc de l'indiquer succinctement, qui donnera une idée, quoique imparfaite, des hautes vues et du patriotisme de M. Taché:

"Le pouvoir du peuple est maintenant reconnu; les conseils du pays se remplissent à sa voix d'hommes de son choix; et il commence à rencontrer dans les bureaux des figures amies qui l'accueillent avec politesse et avec bonté, qui vont au devant de ses desirs. Les tories de la couronne lui étaient systématiquement fermées depuis le conquête, elles lui sont maintenant ouvertes, en facilité des établissements. Le peuple sent qu'il y a aujourd'hui de la sympathie entre lui et ceux qui le gouvernent, et de l'égalité politique auquel on veut lui rendre le redire. Il sent qu'il est appelé à remplir le rôle de citoyen, et il s'est senti grand et élevé dans sa propre estime, et de fait il l'est devenu et a grandi aux yeux mêmes de ses adversaires qui ne dédaignent plus de lui adresser la parole, et qui condescendent quelquefois à traiter avec lui d'égal à égal. Dans de semblables circonstances, il est impossible que nous ne soyons tous effusions jusque dans nos moindres et dernières fibres du passé. Les haines et les animosités nationales disparaissent de jour en jour avec rapidité; en outre un peu de temps, et il n'en sera plus question. Il reste bien à la vérité quelques mauvaises exploitations de nos anciens braves de discordes qui voudraient encore faire méditer et marelles des jalousies et des antipathies nationales; mais l'article est évidemment en train de marcher, et ne sera bientôt plus d'aucune valeur, si la législature veut bien par un acte de saine politique et de stricte justice favoriser le bon mouvement, qui s'est depuis quelques années, vers la réconciliation des partis. L'effort absolu que l'on tente, dans le moment actuel, dans un but contraire, ne devant avoir aucun résultat et ne produira sur la société qu'un effet semblable à celui de ces méteores qui nous surprennent et éblouissent au milieu de la nuit, et qui nous laissent aussitôt dans l'état où nous étions auparavant."

(L'extrait est emprunté à la *Minerva*.)

Nous apprenons avec peine que M. M. Heman et Donoghue, propriétaires du *Pilot*, viennent d'être condamnés par un jury spécial à 2500 de dommages envers le représentant de Sherbrooke, qui les poursuivait pour libelle. Il paraît que S. des jurés inclinaient à donner 1000 de dommages, mais un voisinage ne voulait accorder que 2500, et les 8 autres ont dû en passer par là. Le *Pilot* appelle ce verdict un verdict atroce, et déclare avec beaucoup de raison que cette sentence ne balayera pas la presse, et qu'il continuera pour sa part à continuer les articles publiés des hommes publics que les jurés ont condamnés. Ce verdict est d'un plus en plus l'impérieuse nécessité d'un loi qui protège la presse et lui donne cette liberté et cette indépendance que voudrait lui voir les différents sentimens des jurés. Nous espérons donc que le parlement s'occupera prochainement de cette importante question, et mettra à ce sujet l'opinion publique. Ce nous dit qu'il doit être pris des mesures pour faire renverser le verdict dont nous venons de parler et procurer à M. M. les propriétaires du *Pilot* l'avantage d'un nouveau procès.

La *Gazette de Montréal* de ce matin contient les plus grands éloges de M. Papineau, à l'occasion de son vote sur le bill de la représentation. C'est tout naturel.

Nous avons en communication d'une lettre de M. le Cnr St. Rémi, qui nous fournit plusieurs renseignements intéressants sur l'état religieux et les succès de la tempérance dans cette paroisse. Nous remercions l'obligé et corrépondant qui a bien voulu répondre si tôt à notre appel de l'autre jour. Nous conservons cette statistique, pour en faire un tout sur l'état religieux du diocèse de ce pays, lorsque nous aurons reçu d'autres documents que nous espérons avoir dans la même ligne des différentes parties du Canada catholique.

Nous croyons devoir attirer l'attention spéciale des membres de la corporation à l'état déplorable dans lequel sont les rues de cette ville. Si l'on craint le choléra, ne devrait-on pas faire enlever au plus tôt toutes les ornières qui infectent la ville et qui sont amassées dans les cours des particuliers, sur les places publiques et même dans les rues?

C'est samedi, à 11 heures du matin, que doit avoir lieu, au No. 35, rue Notre-Dame, l'assemblée-générale annuelle de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

Quelques correspondances, en réponse aux diverses insultes faites à la Paroisse dans des journaux irréligieux de ce pays, sont inévitablement remises, faute de place dans cette feuille de notre journal, dont malheureusement l'espace est encore trop rétréci, pour la multitude d'articles dont nous sommes en possession.

Les affaires de routine inévitablement ramises faute de place.

DES POTES VIEUX.

INTEMPERANCE.—Le *Canada Temperance Advocate* du 15 courant nous apprend qu'en cette ville, le 27 janvier dernier un 27 février, il a été arrêté 83 hommes et 23 femmes pour cause d'intempérance. Nous voyons par là que M. Chiniquy ferait bien de rendre une petite visite à notre bonne ville, et de s'y mettre à ent signer ce qu'est la Tempérance et quels en sont les avantages.

ACCIDENT.—Le *Pack* de Bytown nous apprend qu'un cultivateur des environs, menant des denrées au Marché, s'est approché trop près des rapides de la chaudière; et en sorte que la glace a cédé sous les pieds des chevaux qui ont disparu ainsi que la voiture et son contenu. Le cultivateur a eu toutes les peines du monde à sauver sa femme et à se sauver lui-même. C'est un avis aux imprudents.

NOUVEL INCENDIE.—Il vient encore d'y avoir un grand incendie à St. Jean du N. B. Pas moins de 100 édifices ont été consumés.

FRUITS.—Le 27 courant, il doit se vendre à New-York 20000 moutons appartenant aux Etats-Unis.

NOUVEAU JOURNAL.—Il vient de paraître un nouveau journal à New-York; c'est "The People." Il est consacré aux intérêts canadiens, et a pour rédacteur en chef M. Thomas Davy Reilly, un républicain politique.

VICTIMES.—Il y a eu de nouveaux engagements entre les temples Yucathèques et les Indiens; ceux-ci ont été tués, et les premières se sont emparé de deux villes.

VÉNÉZUELA.—Des lettres du Venezuela annoncent la cessation des hostilités et la pacification du pays.

INDÉS OCCIDENTALES.—Des nouvelles des Indes Occidentales nous apprennent que le 30 Janvier la législature de la Barbade est entrée en session. Le 2 du même mois, la législature de St. Vincent avait aussi commencé ses travaux. Il était question d'un jeune général d'un jour, à cause de l'état critique des Indes Occidentales Anglaises. On parlait de quelques troubles à l'île d'Antigua. Il y avait eu au commencement de décembre un fort tremblement de terre à la Dominica; pas de vies de perdus.

CATASTROPHE.—A Glasgow, en Ecosse le 17 février au soir, il y a eu une terrible catastrophe au théâtre de *Dunlop-street*. Au commencement de la pièce qu'on y jouait, il y eut une alarme dans les galeries d'en haut, à l'occasion de l'explosion du gaz qui avait communiqué le feu aux environs; cependant on vint à bout d'éteindre le feu et de calmer la multitude; mais peu à peu les pompiers arrivèrent et se mirent à l'œuvre, quoique le feu fût éteint; alors un panache s'éleva de toute l'assemblée qu'on ne put plus respirer, et dans l'empressement que chacun avait de descendre les escaliers, et de sortir par des portes étroites, il y eut 64 personnes tuées, et plusieurs autres blessées. Cet accident a jeté une grande consternation dans toute la ville.

Postscriptum.

Nous apprenons à l'instant la mort subite, en cette ville, de Samuel Brooks, cer., M. P. P.

Une dépêche télégraphique, reçue de Toronto, nous apprend qu'hier il s'y est tenue une assemblée publique contre le paiement de l'indemnité; et que MM. Baldwin et Price, et ensuite M. W. E. McKenzie y ont été brûlés en effigie. L'assemblée s'était alors changée en une bande d'émeutiers, qui ont parcouru la ville, saccagés plusieurs maisons, entre autres celle de M. Brown, éditeur du *Globe*, et celle du Dr. Rolph. La police avait voulu intervenir, mais elle aurait été repoussée.

DIÈCES.

A Bonheville, le 19 courant, à l'âge de trois ans, Louis Charles Philéas Henry D'Eschambault, fils aîné de Henri Fleury D'Eschambault, cer., avocat. Ce jeune enfant, que la nature avait doué d'une beauté extraordinaire et qui faisait la joie et le bonheur de ses chers parents, vient de leur être enlevé par un fatal accident. Pendant qu'à son ordinaire, il s'amusa dans un appartement de la maison, une amorce qui s'y trouvait et que sans doute on avait mal assise, est tombée sur lui et lui a tellement fracassé les os qu'il en est mort instantanément. Quel sujet inévitable de pleurs pour les parents, qui fondent leur plus belle espérance sur cet enfant cher!

En cette ville, le 21, Dame C. Adelaïde Leduc, épouse de M. Joseph Barthe, âgé de 43 ans et 9 mois.

A l'Anglo-Canien, le 19, à l'âge de 79 ans, dame Elisabeth Grégoire, veuve de M. François Huot.

A Kamouraska, le 16, à l'âge de 69 ans, Dame Josephite Michaud, épouse du Major Antoine Roy dit Desjardins.

En cette ville, le 21, J. J. Williams, cer., à 35 ans M. Williams a été précédemment Rédacteur du *Times*.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Benitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOM.

Coin des Rues Dorchester et St. Elisabeth

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des Leçons de Musique.

NEU VANNI ET JEAN-CLAUDE XAVIER.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses pratiqués et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINNE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Cette édition est enrichie de l'image adaptée pour le Neuvaine en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amerique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEHL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Ville d'Industrie, le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. N'espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, complète l'année 1848. La feuille de titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements doivent être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre: autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de renouer son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELÉAU.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve le grand nombre d'essais de tout genre que nous avons publiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, les écrits de MM. Plon, A. N. Morin, P. Thaché, l'hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Mondet, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Boutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons à en croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parastres par volumes de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, Mc Coy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Abonné ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez M. M. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorinier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Gagnon—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jammes—Jean Jacques Lavoie—Pierre Lavolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Ecuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondet—Dominique Mondet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pappineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plu mondon—Léon Poté—Et. Parent—Joseph Quessnel—J. S. Raymond—A. S. Souland—J. J. Tessier—Jean Taché—J. R. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin de dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compendium fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de Tempérance, se fait un plaisir d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGHOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDER et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élévation que par ses dimensions (c'est-à-dire 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract, et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune institution, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veulent en courir les risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année scolaire. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; et y feraient d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite en la langue immorale, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PER CENT sur tous les dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1848

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons:

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le comté de Beauport, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudière et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans les Townships déjà annoncés en vent, 4s. l'acre. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les occupants, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra planter pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) et en vendre, sans une licence de l'agent.

Les dits profits de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. 3.—fois-

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1r.

A. GÉNÉRAL, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour voisin de la Minerve.

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 63, près l'Évêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. RUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. FAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NO PRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, mais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant plus de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 1

Au-dessus de dix lignes, 1ère. insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V.

St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Nigoune et St. Denis

JOS. RIVET et JOS. CHAPELÉAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.